

# Commune de TENCE



**Mairie de TENCE**

**43190 TENCE**

Téléphone : 04 71 59 82 67  
Télécopie : 04 71 59 80 05  
e-mail : [mairie@ville-tence.fr](mailto:mairie@ville-tence.fr)

## EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2018

Conseillers en exercice : 23  
\* Présents : 21  
\* Votants : 22 (dont 1 par procuration)

Le 17 décembre 2018, le Conseil Municipal, convoqué le 07 décembre 2018, s'est réuni en Mairie de TENCE, en séance publique sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire.

Présents : MM. RECHATIN Bernard, MELIN Julien, Mme GACHET Marie-Josèphe, M. GOUNON Guillaume, Mmes CHARROIN Stéphanie, ROUX Eliane, M. DELOLME Michel, Mme VERILHAC Sylviane, MM. BONNEFOY Jacques, REY Pascal, Mmes ROUSSON Joëlle, DEFOURS Valérie, MM. PERRIN Philippe, JACQUET Jean-Paul, Mme DIGONNET Nicole, M. GOUIT Bernard, Mmes DECULTIS Jacqueline, CHAVE-CHAPUIS Françoise, M. SALQUE-PRADIER David et Mme SOUVIGNET Laure.

Absente excusée : Mme RANCON Catherine (procuration donnée à Mme ROUSSON Joëlle)

Absent : M. CHAUDIER Maxime

Elu secrétaire : M. GOUNON Guillaume

### Délibération n° 2018 - 68 -

#### Objet : Révision des tarifs pour l'Exercice 2019

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs communaux devant être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont le détail figure en annexe, et propose à l'assemblée d'émettre un avis sur les documents préparés à cet effet par la Commission des Finances, et portant sur :

- \* la redevance du service « assainissement »
- \* les tarifs de la Bibliothèque Municipale
- \* les droits d'entrée à la Piscine Municipale
- \* les droits de place, droits de pesage, photocopies et relevés de matrice cadastrale,
- \* les locations des différentes salles communales,
- \* les taxes funéraires, concessions au cimetière et columbarium,

## Révision des tarifs " assainissement " pour l'exercice - 2019 -

Redevance Assainissement	Tarifs 2016 en euros H.T. (pour mémoire)	Tarifs 2017 Délibération du Conseil Municipal	Tarifs 2018 Délibération du Conseil Municipal	Tarifs 2019 Délibération du Conseil Municipal
abonnement forfaitaire	10,00 €	10,00 €	38,00 €	43,00 €
prix H.T. au m3 d'eau consommé	0,70 €	0,75 €	0,75 €	0,85 €

Sachant que les relevés de compteurs d'eau s'effectuent en période estivale  
(de juillet/août de l'année "n-1" à juillet/août de l'année "n")

le coût du m3 assainissement arrêté ce jour sera appliqué  
sur les consommations d'eau relevées à partir de juillet/août 2018

Redevance assainissement mise en application selon l'article "15" du règlement du service assainissement  
approuvé par délibérations du Conseil Municipal en date du 09 décembre 1986

Considérant qu'en décembre 2015 le conseil a adopté le nouveau tarif assainissement pour la consommation 2015  
(portant de 1.02 € à 0.75 € le m3 HT) en raison de la mise en place d'un abonnement forfaitaire annuel

Considérant que ce tarif 2018 s'applique pour les m3 consommés en 2018 et qu'il s'agit précisément des relevés de  
juillet/août 2018 à juillet/août 2019

Considérant que la redevance forfaitaire annuelle (pour une année civile) peut être appliquée l'année n-1, soit en  
décembre 2018 pour l'exercice 2019

Considérant que l'estimation prévisionnelle de la redevance 2019 devant être approuvée en décembre 2018

**Le Conseil Municipal, décide** d'appliquer les nouveaux tarifs du service  
« Assainissement » à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

## Révision des tarifs pour l'exercice - 2019 -

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Services	types	catégories d'usagers					
		adultes pour un an		enfants jusqu'à l'âge de 18 ans pour un an		étudiants, chômeurs et RMI pour un an	
		<i>pour mémoire tarifs 2018</i>	<b>2019 voté par le CM 17.12.2018</b>	<i>pour mémoire tarifs 2018</i>	<b>2019 voté par le CM 17.12.2018</b>	<i>pour mémoire tarifs 2018</i>	<b>2019 voté par le CM 17.12.2018</b>
Adhésion à la Médiathèque de Tence valant inscription sur l'ensemble des médiathèques et ludothèque du Pays-Lecture	emprunt de documents	10,00	<b>10,00</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>
	Internet et Multimédia illimité	OFFERT	<b>OFFERT</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>
	forfait global : emprunts de documents Internet et Multimédia illimité	10,00	<b>10,00</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>
Adhésion 4 semaines pour les vacanciers	emprunt de documents Internet et Multimédia illimité forfait global : emprunts de documents	5,00	<b>5,00</b>	5,00	<b>5,00</b>	OFFERT	<b>OFFERT</b>
fonds musique ou multimédia	(5 CD et 5 DVD sur les médiathèques du RISOM)	<b>Gratuit avec abonnement de livres</b>					
Carte de 50 "transactions" ( 1 transaction = 1 page de photocopie ou d'impression, ou de Fax ou de scanner )		8,00	<b>8,00</b>	8,00	<b>8,00</b>	8,00	<b>8,00</b>
livre perdu, non rendu		le prix du renouvellement					
Remplacement de CD ou DVD Audio détériorés		le prix du renouvellement					
impression de documents (photocopie, fax, scanner) : la page en noir et blanc		0,20	<b>0,20</b>	0,20	<b>0,20</b>	0,20	<b>0,20</b>

Rappel des Règles de prêt : 20 documents maximum en globalité sur les 3 médiathèques du RISOM  
(dont au maximum 5 supports autres qu'imprimés) pour 4 semaines, renouvelables 1 fois.

**Le Conseil Municipal, décide** d'appliquer les nouveaux tarifs du service « bibliothèque » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

Révision des tarifs pour l'exercice - 2019 -			
Droits d'entrée à la piscine municipale de Tence			
	2018	2019	
PISCINE	pour mémoire	adopté par délibération du 17.12.2018	
		tençois	extérieurs
Ticket entrée "Adultes"	3,60 €	4,00 €	5,00 €
Ticket "Jeunes de moins de 18 ans"	1,70 €	2,50 €	2,50 €
et Ticket "scolaires et étudiants"			
Groupe d'enfants avec moniteur			
groupes scolaires avec moniteur	1,50 €	1,80 €	1,80 €
en dehors des heures d'ouverture au public			
Carte d'abonnement Adulte (10 entrées)	26,00 €	32,00 €	40,00 €
Carte Abonnement Enfant (10 entrées)	10,00 €	20,00 €	20,00 €
Perte de clés - Vestiaire (la clé)	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Perte de bracelets (le bracelet)	4,50 €	4,50 €	4,50 €
Usage de bouées (la bouée)	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Lunettes de natation ( la paire )	7,50 €	7,50 €	7,50 €
Natation scolaire	gratuit	gratuit	gratuit

**Le conseil municipal décide** de fixer les tarifs « entrées de la piscine municipale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé.

## Révision des tarifs pour l'exercice - 2019 -

### Droits de place - Droits de Pesage - Photocopies et Relevés de matrice cadastrale -

	pour mémoire tarifs de 2018	tarifs 2019 adoptés au conseil municipal
<b>AUTRES REDEVANCES</b>		
Photocopie, l'unité		
Reproduction d'un document administratif	0,20 €	0,20 €
Extrait de matrice cadastrale		
<b>Intervention des services techniques communaux</b>		
coût horaire unitaire pour le personnel →	32,00 €	32,00 €
<b>coût horaire pour l'utilisation de matériel communal</b>		
tracteur et camion benne →	57,00 €	57,00 €
tracto-pelle et Manitou →	88,00 €	88,00 €
ces tarifs sont majorés de 25% pour intervention les samedis et de 75% pour intervention les dimanches et jours fériés		
<b>DROITS de PLACE</b>		
de juin à Septembre, le mètre linéaire /jour	1,40 €	1,40 €
d'Octobre à Mai, le mètre linéaire / jour	0,85 €	0,85 €
abonnement annuel le mètre linéaire	28,50 €	28,50 €
abonnement saisonnier (été) de juin à septembre, le mètre linéaire	16,50 €	16,50 €
abonnement saisonnier (été) de mai à octobre, le mètre linéaire	20,50 €	20,50 €
pour la fête foraine (durée de la fête), le m <sup>2</sup>	2,50 €	2,50 €
et à compter du 1er janvier 2010 , tarif dégressif à partir de 100 m <sup>2</sup> ( - 25%	2,00 €	2,00 €
pour un cirque, par jour, le m <sup>2</sup>	1,00 €	1,00 €
emplacement taxi, forfait annuel	123,00 €	123,00 €
borne électrique par jour / par emplacement	4,00 €	4,00 €
borne électrique forfait pour un abonnement annuel (forfait créé au 11.12.2015)	160,00 €	160,00 €
<b>emplacement réservé entreprises transports de fonds</b>		
emplacements de voirie pour extension de terrasses de café, du 1er juillet au 31 août le mètre linéaire ( limité à 3 mètres de profondeur )		
	23,50 €	24,00 €
<b>DROITS de PESAGE</b>		
1 veau	3,00 €	3,00 €
1 mouton	3,00 €	3,00 €
1 porc	3,00 €	3,00 €
<b>CANTINE (pour information)</b>		
	( pour information ) à compter du 01.01.2018	( pour information ) à compter du 01.01.2019
Prix du Repas suivant tarif fixé par CA pour les élèves	3.20 € (élèves) et 2.42 € (agents)	3.25 € (élèves) et 2.45 € (agents)
et par le département pour les agents	C.A. Du 03.07.2017	C.A. Du 08.11.2018

**Le Conseil Municipal décide** de fixer les tarifs « droits de place » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé,

**Révision des tarifs pour l'exercice - 2019 -  
Locations des différentes salles communales de la Commune de Tence**

Répartition des bâtiments communaux	forfait de chaises et de tables	2017	2018	2019
		pour mémoire	pour mémoire	vote du conseil municipal
<b>Gymnase ( Centre de la Lionchère ) exclusivement en dehors des manifestations sportives</b>				
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	240 chaises	105,00 €	108,00 €	110,00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an	60 tables	gratuit		
Associations de Tence (manifestations sans recettes)		gratuit		
* Location privative - ( soirée complète )	⇒	370,00 €	380,00 €	390,00 €
* Location privative - ( limitée à 1/2 journée )	⇒	180,00 €	185,00 €	190,00 €
pour toute location de gymnase (location ou mise à disposition)				
caution (garantie matériel / équipement)	⇒	400,00 €	400,00 €	400,00 €
caution (ménage)	⇒	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>Gymnase ( Préau du Groupe Scolaire )</b>				
Location privative possible uniquement en dehors des périodes scolaires et utilisations sportives	40 chaises + 10 tables	106,00 €	107,00 €	110,00 €
<b>Ecole de la Brosse</b>				
* Location privative - ( soirée complète )	70 chaises 25 tables	270,00 €	275,00 €	280,00 €
En ce qui concerne l'Assemblée de Village (Habitants de la Brosse)	⇒	gratuit	gratuit	gratuit
<b>CHAPELLE des PENITENTS</b>				
Tarif individuel	⇒	2,90 €	3,00 €	3,00 €
Tarif individuel avec Carte d'hôte proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal	⇒	une entrée gratuite		
Tarif de groupe (10 personnes minimum)	⇒	2,20 €	2,30 €	2,30 €
Tarif de groupe scolaire (extérieur à la commune Tence)	⇒	0,80 €	0,85 €	0,85 €
Enfant, moins de 15 ans	⇒	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Salle de la Halle à marchandises à la Gare</b>				
pour information, cette salle est mise à disposition gratuitement aux assemblées générales, expositions, et l'exercice de la danse (association)				
<b>Salle "Maria Bonnet" rez de chaussée de la maison de santé</b>				
Salle d'accueil				
location (organismes divers) et (associations)	⇒	80,00 €	80,00 €	80,00 €
caution d'un montant de	⇒	400,00 €	400,00 €	400,00 €
forfait ménage obligatoire (y compris cas dérogatoire de gratuité annuelle)	⇒	100,00 €	100,00 €	100,00 €
1 location gratuite annuelle aux associations de Tence				
<b>Salle de rez de chaussée de la Maison des Associations</b>				
mise à disposition de différents intervenants oeuvrant ponctuellement dans le cadre de leur profession libérale.	⇒	25,00 €	25,00 €	25,00 €
<b>Divers ( location et transport de matériel, et cautions)</b>				
location de tables (par unité)	⇒	3,00 €	3,20 €	3,40 €
location de bancs (par unité)	⇒	1,00 €	1,10 €	1,20 €
location de chaises (par unité)	⇒	0,50 €	0,60 €	0,70 €
caution pour toute location de matériel (tables, chaises, ...) hors podium, par un particulier hors installations communales	⇒	150,00 €	150,00 €	150,00 €
suppression de ce tarif pour toutes demandes complémentaires d'un particulier nécessitant un transport de matériel il sera demandé un montant forfaitaire de :	⇒	56,00 €	60,00 €	
proposition d'appliquer le taux horaire du personnel (32 €) + utilisation de véhicules (57 ou 88 €)				
location de la sonorisation , il sera demandé une caution de :	⇒	1 560,00 €	1 560,00 €	1 560,00 €
pour tout prêt d'un chapiteau de 25 m <sup>2</sup> , il sera demandé une caution de :	⇒	207,00 €	250,00 €	250,00 €
<b>location du podium praticable</b>				
réservé exclusivement à un usage intérieur et aux associations tençoises				
un minimum forfaitaire équivalent à 2 chariots de 10 plateaux le chariot de 10 plateaux ( soit 20 m <sup>2</sup> )		50,00 €	50,00 €	50,00 €
		tarif unique	tarif unique	tarif unique
pour toute location du podium praticable il sera demandé une caution de :	⇒	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

**Le Conseil Municipal décide** de fixer les tarifs relatifs aux « locations de salles communales » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

## Révision des tarifs pour l'exercice - 2019 -

### Taxes Funéraires - Concession au cimetière communal - Columbarium -

Révision des tarifs pour l'exercice - 2019- Taxes Funéraires - Concession au cimetière communal - Columbarium -	2018 pour mémoire	tarifs 2019 vote du 17.12.2018
à compter du 23 octobre 2012 (délibération du conseil mpal) le personnel communal n'intervient plus dans le cimetière mise en place d'une seule redevance forfaitaire de 60 € par inhumation réalisée par un service extérieur de pompes funèbres		
↳    ↳	60,00 €	60,00 €
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
Concession trentenaire, le m <sup>2</sup>	66,00 €	67,00 €
Concession cinquantenaire, le m <sup>2</sup> instaurée le 24 Juillet 2001	130,00 €	132,00 €
Concession perpétuelle supprimée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2001		
<b>CONCESSIONS COLUMBARIUM</b>		
PLACE DE 4 urnes - concession de 30 ans	97500 € (conces)	980,00 €
PLACE DE 4 urnes - concession de 50 ans	1 420.00 € (conces)	1 425,00 €
Plaques de Granit Rose (prix à l'unité)	intégrer la plaque à la concession	
DEPOT d'une URNE - taxe funéraire	46,00 €	47,00 €

**Le Conseil Municipal décide** de fixer les tarifs relatifs aux « Taxes funéraires » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme indiqué sur le présent tableau ci-dessus détaillé

#### Délibération n° 2018 - 69 -

### Objet : Tarifs du déneigement

#### Le Conseil Municipal

→ **approuve** l'augmentation du tarif horaire tel qu'il lui est proposé, pour rembourser les prestations des exploitants agricoles et autres entreprises désignées qui assurent le service du déneigement en période hivernale ; soit un montant horaire fixé à 70.00 €uros HT pour les deux périodes saisons hivernales 2018/2019 et 2019/2020.

→ **autorise** Madame le Maire à appliquer ce tarif en vue de régler les factures de prestations réalisées par les exploitants agricoles au titre du déneigement.

**Objet : Décisions Modificatives n° 1 pour le Budget Général  
Exercice 2018 de la commune de Tence**

**Le conseil municipal,**

⇒ **approuve** le projet de « **décisions modificatives - n° 1** » relatif au Budget Primitif de l'Exercice 2018 (Budget Général de la Commune de TENCE) comme il lui a été exposé par Madame la Maire et détaillé comme suit en annexe.



# COMMUNE DE TENCE

décision modificative n° 1

synthèse de fonctionnement - 2018		BP . 2018	DM1.2018	prévision totale
Dépenses de fonctionnement		<b>Charges à caractère général - sous-total -</b>	761 270,59	761 270,59
		(60) achats et fournitures, eau, carburant, combustible, EDF, voirie,...	475 500,00	475 500,00
		(61) services extérieurs, locations, maintenance, entretiens, assurance <i>dont : 615221 - entretien bâtiments publics</i>	173 470,59	173 470,59
	011-	(62) autres services, honoraires, fêtes & cérémonies, publicité, transports, affranchissements, téléphone, insertions, divers... <i>dont : 6288 autres services extérieurs</i>	67 200,00	67 200,00
		(63) impôts et taxes (taxes foncières , sur véhicules..)	45 100,00	45 100,00
	012-	<b>personnel</b> ( non déduites les atténuations de charges du 013) → <i>dont : 6411 - personnel titulaire</i> <i>dont : 6413 - personnel non titulaire</i> <i>dont : 64162 - emplois d'avenir</i>	1 091 300,00	1 091 300,00
	14	<b>atténuation de produits</b>		11 210,00
		6751 (valeur cptable VMP)		
	042 -	676 ( différence sur réalisations)		
		6811 (dotat.amortissements)	99 719,41	99 719,41
	65 -	<b>autres charges de gestion</b> ( indemnités des élus, SDIS, subventions, participations intercommunales,..)	284 610,00	284 610,00
	66 -	<b>charges financières</b> , intérêts des emprunts	130 100,00	130 100,00
		<b>charges exceptionnelles (6718) autres charges</b>	5 000,00	2 804,00
	67 -	(6731 - titres annulés )	3 000,00	3 000,00
		(6788 - autres charges )	12 000,00	12 000,00
	68 -	<b>provisions</b>	10 000,00	10 000,00
	022 -	<b>dépenses imprévues</b>	10 000,00	8 406,00
	023 -	<b>virement à la section d'investissement</b>	500 000,00	108 586,63
	<b>total des dépenses de fonctionnement →</b>	<b>2 907 000,00</b>	<b>108 586,63</b>	<b>3 015 586,63</b>

Recettes de fonctionnement	013-	<b>atténuation de charges</b> (remboursement frais personnel) maladie et par les autres collectivités (CCHL et cnes extérieures)	93 000,00		93 000,00
	040 -	<b>777 - quote part de subvention (transfert camping)</b>			-
		<b>722 - travaux en régie</b> (immobilisations corporelles)		108 586,63	108 586,63
		<b>776 - différence sur réalisations</b>			
	042 -	<b>7811 - reprise amortissements antérieurs</b>	-		
		<b>796 - transfert de charges financières</b>			
	70 -	<b>vente de produits fabriqués</b> redevances piscine, camping, autres régies, et remboursements chauffage + personnel mis à disposition	80 000,00		80 000,00
	73 -	<b>impôts et taxes</b> (contributions directes, 4 puis 3 taxes locales, et TEOM avant transfert compétence) et Fds Compens.+ solidarité de CCHL	1 232 900,00		1 232 900,00
	74 -	<b>Dotations et participations</b>	890 000,00	-	890 000,00
	75 -	<b>autres produits</b> - revenus des immeubles principalement -(loyers)	238 946,94		238 946,94
	76 -	<b>produits</b> des autres immobilisations financières	14 713,50		14 713,50
		<b>7714 - recouvrement sur créances adm.</b>			
		<b>773 - mandats annulés</b>	-		
	77 -	<b>7751 - produit des cessions</b>		-	
		<b>7788 - produits exceptionnels</b>	-		
	002-	<b>Excédent antérieur reporté</b> (suivant affectat.résultat n-1)	357 439,56		357 439,56
	<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 907 000,00</b>	<b>108 586,63</b>	<b>3 015 586,63</b>	

# Commune de TENCE - Décision modificative 2018

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
chapters opération	opérations	Budget Primitif 2018	proposition D.M. 2018	Prévision totale 2018
	déficit d'investissement reporté	575 758,57		575 758,57
"10"	taxe d'aménagement		2 000,00	2 000,00
"16"	emprunts (capital de la dette)	510 000,00		510 000,00
	dépôts et cautionnements (165)	5 000,00	- 2 000,00	3 000,00
"020"	dépenses imprévues	-		-
"040"	txv en régie c. 21311		5 160,95	5 160,95
	txv en régie c. 21312		11 502,23	11 502,23
	txv en régie c. 21318		3 271,54	3 271,54
	txv en régie c. 2132			-
	txv en régie c. 2151		72 635,26	72 635,26
	txv en régie c. 2152		16 016,65	16 016,65
110	matériel/mobilier	23 741,43		23 741,43
111	matériel transport	120 000,00		120 000,00
113	cimetière	10 000,00		10 000,00
116	bâtiments cnaux	71 500,00		71 500,00
118	voirie	374 000,00		374 000,00
122	Village de Vacances de Costerousse	10 000,00		10 000,00
127	Gendarmerie	15 000,00		15 000,00
137	Acquisition Immeuble	5 000,00		5 000,00
138	Eclairage Public	10 000,00		10 000,00
139	réhabilitation de la piscine	1 117 200,00		1 117 200,00
152	Plan d'eau de Batalane (c.2113)	10 000,00		10 000,00
161	Bibliothèque	23 800,00		23 800,00
163	équipements sportifs	24 000,00		24 000,00
167	Maison de la santé	10 000,00		10 000,00
<b>Ensemble des opérations - dépenses -</b>		<b>2 915 000,00</b>	<b>108 586,63</b>	<b>3 023 586,63</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
chapters opération		Budget Primitif 2018	proposition D.M. 2018	Prévision totale 2018
"021"	virement sect.fct.	500 000,00	108 586,63	608 586,63
"10"	dotations	808 000,00		808 000,00
	<i>dont FCTVA</i>	48 000,00		48 000,00
	<i>Taxe aménagement</i>	10 000,00		10 000,00
	<i>excédent fonct capitalisé (1068)</i>	750 000,00		750 000,00
"13"	subventions	778 779,20		778 779,20
"027"	2761 adm.non val			-
	C.27638 cap.pret RC	48 373,89		48 373,89
"024"	produit de cessions	154 627,50		154 627,50
"040"	c.28 amortissements	99 719,41		99 719,41
110	matériel/mobilier	-		-
111	matériel transport	100 000,00		100 000,00
116	bâtiments cnaux	-		-
118	voirie	199 290,00		199 290,00
122	Village de Vacances de Costerousse	70 000,00		70 000,00
127	Gendarmerie	-		-
138	Eclairage Public	-		-
139	réhabilitation de la piscine	929 489,20		929 489,20
161	Bibliothèque	5 500,00		5 500,00
167	Maison de la santé	-		-
<b>Ensemble des opérations - recettes -</b>		<b>2 915 000,00</b>	<b>108 586,63</b>	<b>3 023 586,63</b>

**Objet : Décisions Modificatives n° 1 pour le Budget Assainissement  
Exercice 2018 de la commune de Tence**

**Le conseil municipal,**

⇒ **approuve** le projet de « **décisions modificatives - n° 1** » relatif au Budget Primitif de l'Exercice 2018 (Budget Assainissement de la Commune de TENCE) comme il lui a été exposé par Madame la Maire et détaillé comme suit en annexe.

# ASSAINISSEMENT de la commune de Tence

## DEPENSES INVESTISSEMENT

Opérations	articles		BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018
opérations financières	1641	emprunts	57 000,00		48 000,00
	1681	autres emprunts	4 540,00		4 540,00
"040" transferts entre sections	13911	quote-part subv.état			
	139111	quote-part subv.ag. eau	6 092,77		25 640,04
	139118	quote-part subv.autres	666,67		666,67
	13912	quote-part subv.régions	8 051,74		9 671,74
	13913	quote-part subv.départem	8 490,88		8 898,88
	13918	quote-part subv.autres	5 650,36		5 650,36
	21532	tx régie rés.assain			-
2315	tx régie immos en cours			-	
<b>2031</b>	2031	101- station épuration	45 000,00	- 45 000,00	-
<b>21532</b> réseaux assainissement	21532	103-branchts nouveaux	15 000,00		15 000,00
	21532	113 - extens Gardailiac			
	21532	114- Blanc Sérigoule			
<b>21562</b> matér spécifique exploitat.	21562	101 - station épuration	5 348,24		5 348,24
<b>2315</b> installations techniques	2315	101-station épuration	-	45 000,00	-
		112 - camping mpal			
<b>total des dépenses d'investissement</b>			<b>155 840,66</b>	<b>-</b>	<b>155 840,66</b>
<b>déficit reporté de l'exercice n - 1</b>			<b>40 159,34</b>	<b>-</b>	<b>8 394,93</b>
<b>total cumulé des dépenses d'investissement</b>			<b>196 000,00</b>	<b>-</b>	<b>196 000,00</b>

## RECETTES INVESTISSEMENT

Opérations	articles		BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018
"10" dotations	10682	Affectation du résultat	14 061,25		14 061,25
"021" virement sect.fonctiont			24 000,00		24 000,00
"040" transferts entre sections	28031	amort.frais études	2 002,40		2 002,40
	281311	amort.bâtiment			-
	281351	amort.install.complexes	470,00		470,00
	28151	amort.install.complexes	21 691,76		21 691,76
	281532	amort.réseaux assain.	61 867,79		61 867,79
	281562	amort.mat.spécifique	1 215,64		1 215,64
13111 subven. agence de l'eau		101 - station épuration	27 000,00		27 000,00
		103-branchts nouveaux			
1313 subventions départ		101 - station épuration	9 000,00		9 000,00
		103-branchts nouveaux			
1641 emprunts		101 - station épuration	34 691,16	-	34 691,16
		103-branchts nouveaux		-	
<b>total des recettes d'investissement</b>			<b>196 000,00</b>	<b>-</b>	<b>196 000,00</b>
<b>excédent reporté de l'exercice n - 1</b>			<b>196 000,00</b>	<b>-</b>	<b>196 000,00</b>
<b>total cumulé des recettes d'investissement</b>			<b>196 000,00</b>	<b>-</b>	<b>196 000,00</b>

Délibération n° 2018 - 72 -

**Objet : Dénomination des voies sur le territoire de la commune**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

- **valide les noms** attribués à l'ensemble des voies communales suivant la liste ci-jointe et telle que définie par la commission chargée de cette dénomination,
- **autorise** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018 - 73 -

**OBJET : dérogation au règlement du marché hebdomadaire de TENCE**

Sachant que cette année 2018, le jour de marché du mardi 25 décembre correspondant à la fête de Noël devrait donc être avancé au lundi 24 décembre mais que suite à un sondage auprès des commerçants non sédentaires, ces derniers ont rappelé que la plupart d'entre eux se trouvent sur le marché de SAINT-AGREVE (Ardèche) et de ce fait ne seront pas présents sur le marché de Tence.

En ce qui concerne le marché du 1<sup>er</sup> janvier 2019, aucun de ces mêmes commerçants non sédentaires ne s'est déclaré intéressé par ce marché.

le **Conseil municipal**, prenant, en considération

- › L'avis des commerçants non sédentaires et celui de la commune qui souhaite supprimer ces 2 dates de marchés
- › L'avis favorable du président des commerçants des marchés de France (CMF) Loire et Nord Lozère

**Emet** un avis favorable à la suppression des marchés les 24 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Autorise** Madame la maire de Tence à prendre toutes les dispositions utiles pour annuler les marchés des 24 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Délibération n° 2018 - 74 -

**Objet : Travaux d'Eclairage Public ZA du Fieu**

**Le Conseil Municipal décide :**

⇒ **d'approuver** l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public ZA du Fieu, présenté par Madame la Maire,

⇒ **de confier** la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,

⇒ **de fixer** la participation de la commune de Tence au financement des dépenses à la somme de : 368.60 € et d'autoriser Madame la Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

**Objet : Cession de biens de sections à la Roche**

**Le Conseil Municipal,**

➤ **émet un avis favorable** au projet de cession Monsieur et Madame Jérémy VERGNON, domiciliés à SAINT AGREVE, lieu de « Chantoisel», les parcelles de terrain cadastrée sous le n° 28 de la section « AK » d'une superficie de 1 530 m<sup>2</sup> et sous le n°29 de la même section d'une superficie de 4 860 m<sup>2</sup>, sise au lieudit « la Roche », appartenant à la section de la Roche, pour y construire une maison individuelle, suivant le plan joint à la présente,

➤ **autorise** Madame la Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de la Roche afin qu'ils se prononcent sur le projet de cession au profit de Monsieur et Madame Jérémy VERGNON, dans les conditions sus-désignées, conformément aux dispositions de la Loi n°2013-428 du 27 mai 2013 - art. 14.

➤ **décide** de fixer la convocation des électeurs pour le mardi 29 janvier 2019, étant précisé que ces derniers auront la possibilité de se prononcer par correspondance, la date limite de réception des bulletins de vote étant fixée dans ces conditions au lundi 28 janvier 2019 à 17h.00.

➤ **rappelle :**

- que seuls sont concernés par cette consultation les membres de la section de la Roche ayant un domicile réel et fixe sur la section, et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de Tence,

- que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de Monsieur et Madame Jérémy VERGNON,

➤ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Délibération n° 2018 - 76 -

**Objet : Participation à la protection sociale pour la couverture prévoyance et adhésion à la convention de participation du CDG 43**

Le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

**Le conseil municipal,**

- **décide** d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV - MNT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Par risque **Prévoyance**, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

- **décide** de fixer la participation mensuelle de la collectivité à 5 € par agent à temps complet, proratisée en fonction du temps de travail.

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable,

- **décide** de régler au CDG 43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG 43 à savoir 5 € par mois et par agent permanent résidant dans la collectivité.

- **autorise** Mme la Maire à signer la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Délibération n° 2018 - 77 -

**Objet : convention de mise à disposition de locaux à l'association « le 108 »**

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **approuve** la convention de mise à disposition de locaux de l'école publique (en l'occurrence la salle de motricité), rue des écoles à Tence au profit de l'association « le 108 » dans le cadre de ses activités liées à la pratique et à l'enseignement du « Tai Chi Chuan ».

⇒ **autorise** Mme la Maire à signer cette convention,

Délibération n° 2018 - 78 -

**Objet : convention de mise à disposition de locaux au comité de jumelage de Tence**

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **approuve** la convention de mise à disposition de locaux de l'école publique, rue des écoles à Tence au profit du comité de jumelage en vue d'organiser des cours d'espagnol,

⇒ **autorise** Mme la Maire à signer cette convention,

Délibération n° 2018 - 79 -

**Objet : Charte de Lecture Publique et projet actions culturelles du RISOM**

**Le Conseil Municipal,**

↪ **prend acte** de la Charte de Lecture Publique du RISOM et le projet actions culturelles pour les années 2019-2020,

↪ **donne pouvoir** à Madame le Maire de TENCE de signer tout document utile au bon déroulement des opérations qui émanent de cette charte.

**DIVERS**

➤ **En début de séance,**

Mme Françoise Chave-Chapuis remercie le conseil municipal pour son attention à l'occasion du décès de sa maman.

Mme la Maire précise aux élus que le Directeur Général des Services Monsieur Bernard Lionnet fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est donc Mme Sylvie Massardier, nouvelle DGS qui, pour la première fois ce soir, l'accompagne sur la présentation de l'ordre du jour de ce Conseil.

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Guillaume GOUNON secrétaire de séance, Madame la Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

➤ **En cours de séance,**

➤ Dans le cadre de la révision des tarifs 2019 pour la piscine, Mme Jacqueline Décultis propose la gratuité pour les enfants de moins de 2 ans et Mme Françoise Chave-Chapuis propose également que le tarif « jeunes de moins de 18 ans scolaires et étudiants » soit étendu aux demandeurs d'emploi.

➤ Mme la Maire a remercié les agents et toutes les personnes qui se sont impliquées dans le dossier de dénomination et numérotation des voies de la commune de Tence.

Mme Monique Bastie a fait une présentation du travail réalisé. Cela représente 198 voies créées, 258 panneaux de rues et 1224 plaques numérotées. La pose de panneaux de rue est en cours et est réalisée par l'association « Coup de Pouce à l'Emploi ». Ensuite, un courrier de la mairie sera remis en main propre par les facteurs à chaque personne avec sa nouvelle adresse, ainsi que des cartes d'adressage pour notifier ses nouvelles coordonnées aux différents organismes et sa plaque avec son numéro.

➤ Un sujet non-inscrit à l'ordre du jour a fait l'objet d'une délibération

▲ Délibération pour la validation de la charte de lecture publique ainsi que le projet d'actions culturelles dans le cadre du RISOM. Il est précisé que le budget alloué aux actions culturelles reste inchangé. Il ne s'agit que d'une formalisation.

➤ **En fin de séance,**

▶ Madame la Maire a informé les membres présents de la demande de l'association ACAMA (Association Contre l'Abandon et la Maltraitance Animale) concernant un programme de stérilisation des chats errants sur la commune de Tence. Il est proposé aux membres du conseil municipal de réfléchir à l'éventualité d'allouer un budget sur l'année 2019. Des contacts sont pris avec la Fondation Brigitte Bardot et l'association 30 Millions d'Amis concernant des éventuels financements.

▶ Les travaux de l'aire de covoiturage effectués en parallèle avec les travaux de la ZA du Fieu avancent conformément aux prévisions, du fait de la météo plutôt clémente. La consultation pour les travaux du pont sera votée au prochain conseil communautaire.

Les travaux de démolition de la piscine sont réalisés à 80% ainsi que les travaux de terrassement en extérieur. Les travaux intérieurs de reconstruction des locaux techniques ont démarré. Les intempéries de neige ont retardés l'étude géotechnique dont les résultats sont attendus pour finaliser le conditionnement des bassins.

▶ A la demande de Mme Jacqueline Décultis, Madame la Maire a fait un point sur la Maison de santé et confirme le départ du docteur Mathieu Sautel ainsi celui de Mme Fiona Busato kinésithérapeute. De plus, Madame la Maire présente les démarches entreprises par la commune pour d'une part recruter 1 ou 2 médecins et 1 dentiste et d'autre part améliorer le fonctionnement de la MSP. Les élus ont visité d'autres MSP (St Didier en Velay) et ont rencontrés l'ARS. Récemment l'ARS s'est déplacé à la MSP pour échanger avec les professionnels de santé par l'intermédiaire de 2 facilitateurs. Les professionnels de santé sont invités en mairie pour leur présenter les démarches entreprises par la commune et échanger avec eux sur les points sur lesquels ils souhaiteraient voir des améliorations.

Il est rappelé que la commune est prête à accompagner les professionnels mais que ceux-ci doivent être moteurs en prenant des stagiaires par exemple.

▶ Mme Chave-Chapuis a posé la question concernant la mise en place de la taxe incitative. Mr Julien MELIN répond que la question sera débattue lors du prochain conseil communautaire mais ne fera pas l'objet d'un vote car des questions restent en suspens. La taxe incitative ne sera pas mise en place en 2019. Il y aura uniquement un comptage à blanc des levées afin d'effectuer des simulations sur diverses solutions à mettre en place par la suite.

▶ Mr Michel Delolme fait état que suite aux intempéries de neige de novembre, des fils téléphoniques ont été arrachés dans le hameau de Réouze.

Les habitants n'ont donc plus de ligne téléphone fixe, sachant que le réseau téléphonie mobile est quasi inexistant.

Madame la Maire renouvellera son intervention auprès du fournisseur pour accélérer les travaux de réparation.

Madame la Maire précise par ailleurs que le déploiement de la fibre est en cours sur le bourg de Tence et qu'une étude est en cours pour les hameaux.



En fin de séance, Mme la Maire souhaite à tous les élus de passer de bonnes fêtes de fin d'année et leur donne rendez-vous à l'occasion de ses vœux le samedi 5 janvier 2019.

**\* Fin de séance \***